

SÉANCE DU 10 AVRIL 2017

L'an deux mil dix-sept

Le dix avril,

Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni au Centre d'Animations et de Loisirs à Ornans sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois d'avril

N° 78/17

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 3 avril 2017,
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 18 avril 2017,

Objet de la délibération :
***Subvention à la Compagnie
Ordinaire d'Exception***

Nombre de membres

- En exercice : 99
- Présents titulaires : 81
- Absents : 18
 - Dont suppléés : 3
 - Dont représentés : 8
 - Excusés : 4
 - Non excusés : 3
- Votants : 92

Présent(e)s Mesdames et Messieurs les membres en exercice.

Procuration Mme Leblanc-Vichard Françoise à M. Chatelain Claude, Mme Ragot Maryvonne à Mme Paquiez Patricia, M. Nicolet Jean-Paul à Mme Fietier Danièle, M. Sage Jean-Luc à M. Hebert Guy, M. Longeot Jean-François à Mme Breuillot Laurence, M. Chaussarot Michel à M. Fourquet Luc, M. Bole Joel à M. Marechal Philippe, M. Paul Jacques à M. Dugourd Jean-François

Suppléé(e)s Mme Viprey Chantal par Mme Louis Nadia, M. Vermot-Desroches Gérard par Mme Jouffroy Marie-Claude, M. Dugourd Pascal par M. Legain Christophe

Excusé(e) Mmes Breuillot Christine & Faillenet Maryse, Ms. Maurice Jacques & Percier Pascal

Absent(e)s Ms. Daudey Pierre, Pogliano Jean-Louis & Petetin Yves

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Monsieur Gérard Chabod, ayant obtenu la majorité, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Dans le cadre du Contrat de Coopération Culturelle de Territoire avec le Département, le projet de la Compagnie Ordinaire d'Exception a été retenu fin 2016 pour son caractère patrimonial, la possibilité de mutualisation d'un lieu de diffusion et des pratiques culturelles partagées qui y sont programmées.

Le conseil est invité à accorder une subvention de vingt mille euros (20 0000 €) à la Compagnie Ordinaire d'Exception et à autoriser le Président à verser cette somme à l'association.

A la majorité, une abstention (M. Lièremont Jean-Michel), le conseil autorise le Président à verser une subvention de vingt mille euros (20 0000 €) à la Compagnie Ordinaire d'Exception.

Fait et délibéré en séance, le 10.04.17
Pour Extrait conforme,
Jean-Claude GRENIER
Président